

COMMUNIQUE de l'Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes (ARCEP)

Le Président du Conseil de Régulation de l'ARCEP publie ce jour les résultats de la dernière campagne nationale de mesures de la Qualité de Service (QoS) des réseaux de téléphonie mobile qui s'est déroulée du **20 août au 18 septembre 2018**. Ces résultats ont été présentés aux opérateurs en présence de Monsieur le Ministre d'Etat chargé de l'Economie Numérique le **mercredi 17 octobre 2018**.

Il importe de relever que suite aux manquements constatés en 2016 et pour tenir compte de l'attribution des nouvelles licences technologiquement neutres, les mises en demeure adressées aux opérateurs ont laissé un sursis de près de dix-huit mois à ceux-ci pour mettre à niveau leurs réseaux respectifs avant le démarrage du nouvel audit.

Les tableaux comparatifs ci-dessous présentent un résumé des résultats des deux derniers audits effectués en 2016 et en 2018. Ils montrent les engagements respectés, indiqués par **oui**, et non respectés, indiqués par **non et surlignés en rouge**. Ces résultats confortent les plaintes récurrentes des populations sur la qualité de service fournie par les opérateurs.

I – Respect des Engagements de Couverture Radio 2G :

Respect des Engagements techniques	LOCALITES OU STRATES	airtel		Gabon Telecom	
		Décembre 2016	Aout 2018	Décembre 2016	Aout 2018
COUVERTURE RADIO 2G	Libreville	oui	oui	oui	oui
	Port Gentil	non	non	oui	oui
	Lambaréné	non	non	non	non
	Mouila	non	non	non	non
	Tchibanga	oui	oui	non	oui
	Koulamoutou	non	non	non	non
	Franceville	non	non	oui	oui
	Makokou	non	non	non	non
	Oyem	oui	non	oui	oui
	Akiéni	oui	oui	oui	oui
	Bifoun	oui	oui	oui	oui
	Bitam	oui	oui	oui	oui
	Bongoville		non		oui
	Boué	oui	oui	oui	non
	Fougamou	oui	oui	oui	non
	Kango	oui	oui	oui	non
	Lastrouville	oui	oui	oui	oui
	Lembamba		oui		oui
	Mbigou	oui	oui	oui	non
	Mimongo	oui	oui		
	Mitzic	oui	oui	oui	oui
	Minvoul	oui	oui	oui	oui
	Moanda	oui	oui	oui	oui
	Mounana	oui	oui	oui	oui
	Ndendé	oui	oui	oui	oui
	Ndjolé	oui	oui	oui	non
	Ngouoni		non		oui
	Ntoum	oui	oui	oui	oui
	Okondja	oui	oui	oui	oui
	Oyem	oui	non	non	non

II – Respect des Engagements de Couverture Radio 3G :

Respect des Engagements techniques	LOCALITES OU STRATES	airtel		Gabon Telecom	
		Décembre 2016	Aout 2018	Décembre 2016	Aout 2018
COUVERTURE RADIO 3G	Libreville	non	non	oui	non
	Port Gentil	non	non	oui	non
	Lambaréné	non	non	non	non
	Mouila	non	non	non	non
	Tchibanga		non	non	non
	Koulamoutou		non	non	non
	Franceville	non	non	non	oui
	Makokou		non	non	non
	Oyem	non	non	non	non
	Bitam		non	oui	oui
	Bongoville		non		oui
	Kango		non	non	non
	Lastrouville		oui	oui	oui
	Lembamba			oui	non
	Mitzic		oui	oui	oui
	Moanda	non	oui	oui	oui
	Mounana		non	oui	oui
	Ndjolé		oui	oui	oui
	Ntoum	non	oui	non	oui
	Ngouoni		non		oui

III – Respect des Engagements de Couverture Radio 4G :

Respect des Engagements techniques	LOCALITES OU STRATES	airtel		Gabon Telecom	
		Décembre 2016	Aout 2018	Décembre 2016	Aout 2018
COUVERTURE RADIO 4G	Libreville		non		non
	Port Gentil		non		non
	Lambaréné		non		non
	Mouila		non		non
	Tchibanga		non		non
	Koulamoutou		non		non
	Franceville		non		non
	Makokou		non		non
	Oyem		non		non
	Bitam		non		non
	Bongoville		non		non
	Kango		non		non
	Lastrouville		non		non
	Lembamba		non		non
	Mitzic		non		non
	Moanda		non		non
	Mounana		non		non
	Ndjolé		non		non
	Ntoum		non		non
	Ngouoni		non		non

IV – Respect des Engagements du Service VOIX :

Respect des Engagements techniques	LOCALITES OU STRATES	airtel		Gabon Telecom	
		Décembre 2016	Aout 2018	Décembre 2016	Aout 2018
Accessibilité au service voix	Libreville – Port gentil	oui	oui	oui	oui
	Autres chefs-lieux	oui	non	oui	non
Maintenance d'une communication voix	Zones rurales	oui	non	non	non
	Libreville – Port gentil	oui	oui	oui	oui
Réussite et maintien d'une communication voix	Autres chefs-lieux	oui	oui	oui	oui
	Zones rurales	oui	oui	oui	oui
Qualité correcte d'une communication voix	Libreville – Port gentil		oui		oui
	Autres chefs-lieux	oui	oui	oui	oui
	Zones rurales	oui	non	oui	oui

Récapitulatif du nombre d'engagements mesurés et non respectés

La majorité des engagements mesurés ne sont pas respectés. Au contraire, certains sont l'objet de récidive, toutes choses qui constituent des circonstances aggravantes ainsi que l'atteste le tableau ci-dessous.

Opérateurs	Engagements mesurés	Engagements non respectés	Engagements non respectés avec récidive	Total des engagements non respectés	Pourcentage des engagements non respectés
Airtel Gabon	100	49	12	61	61%
Gabon Telecom	99	44	13	57	57,58%

Le Président du Conseil de Régulation rappelle que l'article 31 nouveau de la loi n°005/2001 du 27 juin 2001 portant réglementation du secteur des télécommunications en République Gabonaise dispose que :

« Lorsque le délégataire ou le titulaire d'une licence ou d'une autorisation ne respecte pas les obligations, l'Autorité de Régulation est tenue de lui délivrer une mise en demeure.

Si la mise en demeure n'est pas suivie d'effet, le délégataire ou le titulaire de la licence ou de l'autorisation encourt l'une des sanctions suivantes :

- une pénalité pécuniaire dont le montant est proportionnel à la gravité du manquement et aux avantages qui en sont retirés;
- la suspension de la licence ou de l'autorisation pour une durée n'excédant pas un mois;
- la réduction de la durée de la licence ou de l'autorisation pour un an au plus;
- le retrait de la licence ou de l'autorisation ».

En conséquence de ce qui précède, le Président du Conseil de Régulation de l'ARCEP informe le public que conformément à la réglementation en vigueur et aux instructions du Gouvernement de la République, les résultats de cet audit seront présentés au prochain Conseil de Régulation pour compétence.

Le Président du Conseil de Régulation

Lin MGBMO

